

N° 2026-04-06

Séance du mardi 21 avril 2026

OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX : CRÉATION ET DÉSIGNATION

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 14 avril 2026 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 21 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Albert BACQUART, Michaël BERGER, Rémi BERGER, Anne BERTIER, Baptiste BON, Julien BRUNON, Laurent CARUANA, Nasera CHABANE, Franck CHASSAGNEUX, Isabelle CHOULET-DEMARIAUX, David COCAGNE, Pascal COSTON, Muriel COUTURIER, Hervé DE STEFANO, Dominique DEVIN, Philippe ESSERTEL, Mathieu ESTANO, Patrick FARISSIER, Michaël FORGE, Tess GAGNAGE, Mickaël GAULT, Florence GAVARD, Sofiane GHILAS, Serge GOMET, Grégoire GRANGER, Delphine IMBERT, Corinne JACQUEMONT, Dominique JACQUET, Denis JOANDEL, Emilien JOUSSERAND, Asim KARATAS, Kévin KLEIN, Sylvain LEVET, Guillaume LOMBARDIN, Martine MEILLIER, Jean-Michel PERRACHE, Jérôme PEYER, Philippe PEYRARD, Pierrick PLAT, Jean-Pierre PONCHON, Patrice POTONNIER, Pascal POURRAT, Tom RIEU, Rémi RIZAND, Claudia ROLLE, Patrice ROMEUF, Stéphane ROYER, Jérôme SAGNARD, Arlette SURGEY, Laurent TALLARONT, Séverine TARIT, Laurent THEOLEYRE, Fabrice TONDO, Annabel TURNEL, Eric VIOLLET, René AVRIL, Serge BAISSAT, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christine BERTIN, Roland BONNEFOI, Roland BOST, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Patrice COUCHAUD, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Catherine DOUBLET, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Marcel GIACOMEL, Cindy GIARDINA, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Olivier JOLY, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Nicole PARDON, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Marie-Gabrielle PFISTER, Robert REGEFFE, Patrick ROMESTAING, Frédérique SERET, Elodie THEVENET, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Gérard VERNET, Christian VERRON

Absents remplacés : Jimmy LUMINIER par Fabrice TONDO, Frédéric MURAT par Mathieu ESTANO, Jean-Philippe MONTAGNE par Christian VERRON, Julien RONZIER par Serge BAISSAT

Pouvoirs : Christophe BLOIN pouvoir à Hervé DE STEFANO, Luc VERICEL pouvoir à Catherine DOUBLET, Ghyslaine POYET pouvoir à Nathalie LE GALL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260421-20260421_CC_D06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2026

Publication : 28/04/2026



Absents : Gilbert CHAZAL

Secrétaire de séance : Patrick ROMESTAING

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	124
Nombre de membres présents :	120
Nombre de membres suppléés :	4
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	1
Nombre de votants :	123

Étaient également absents excusés, Mme Christine FELIX, M. Michel GOUJON, M. Jean-Yves PICARD, membres de la délégation spéciale pour les communes d'Arthun et de Gumières.

Vu l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération,

Considérant que la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a pour vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires,

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants doivent prévoir la création d'une commission consultative des services publics locaux,

Considérant que la Commission Consultative des Services Publics Locaux doit comprendre :

- un président : le président de l'établissement public ou son représentant
- des membres du conseil communautaire
- des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux

Considérant que les membres issus du conseil communautaire sont désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,

Il est donc proposé :

- de créer la commission consultative des services publics locaux de Loire Forez agglomération pour la durée du mandat,
- d'arrêter le nombre de membres titulaires de la commission à 4 représentants de l'établissement public de coopération intercommunale et 4 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux,
- d'approuver la désignation de 4 membres suppléants pour les représentants de Loire Forez agglomération :

Titulaires : M. Yannick TOURAND, M. Thierry CHAVAREN, Mme Stéphanie FAYARD, David BUISSON.

Suppléants : Mme Martine MEILLIER, M. Jean-Baptiste CHOSSY, Mme Delphine IMBERT, Mme Elodie THEVENET.

- de désigner des organismes représentatifs des usagers et des habitants répondant aux critères suivants :
 - * le rattachement à des problématiques concernant au moins plusieurs communes de l'agglomération ;
 - * la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la commission ;
 - * la diversité des types de organismes représentés (associations de consommateurs, de contribuables, associations d'usagers, associations familiales, associations thématiques, associations professionnelles, etc.).

- de désigner ainsi les organismes suivants pour siéger à la commission :
ADMR, ASSEN de St Marcellin en Forez, UDAF de la Loire, UFC que choisir Loire.

Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la création et la composition de la commission consultative des services publics locaux pour la durée du mandat,
- désigne comme membres de cette commission les membres du Conseil communautaire suivants :

Membres titulaires :

- M. Yannick TOURAND,
- M. Thierry CHAVAREN,
- Mme Stéphanie FAYARD,
- David BUISSON.

Membres suppléants :

- Mme Martine MEILLIER,
- M. Jean-Baptiste CHOSSY,
- Mme Delphine IMBERT,
- Mme Elodie THEVENET.

- désigne les organismes suivants pour siéger à la commission :
 - un représentant de l'ADMR,
 - un représentant de l'ASSEN de St Marcellin en Forez,
 - un représentant de l'UDAF de la Loire,
 - un représentant de l'UFC que choisir Loire.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 21 avril 2026
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,